

# CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ANNEE 2019-2020

**(Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié)**

Les Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (A.T.E.R.) sont recrutés par contrat à durée déterminée.

Peuvent faire acte de candidature :

- ♦ Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 3 ans maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les allocataires d'enseignement et de recherche ayant cessé leurs fonctions depuis moins d'un an, titulaires d'un doctorat et s'engageant à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat : durée du contrat 3 ans maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les moniteurs recrutés dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat ; en ce cas, le directeur de thèse doit attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.

Le registre des candidatures sera ouvert **du Lundi 08 avril 2019 au vendredi 03 mai 2019 à 16h.**

Le dossier de candidature peut être :

- soit retiré directement à la Direction des Ressources Humaines  
Campus de CLERMONT-FERRAND / Les Cézeaux
- soit expédié à l'adresse demandée. Dans ce cas, fournir une enveloppe (format 22,9 x 32,4) timbrée au tarif en vigueur en lettre prioritaire pour les frais d'envoi.
- soit téléchargé directement [http : www.sigma-clermont.fr/recrutement](http://www.sigma-clermont.fr/recrutement)

Les candidatures doivent être déposées auprès de la Direction des Ressources Humaines de SIGMA **au plus tard le vendredi 03 Mai 2019 à 16 h**

SIGMA Clermont- Direction des Ressources Humaines. Campus de Clermont-Ferrand/ Les Cézeaux. CS 20265 - 63178 AUBIERE cedex

Liste des sections concernées :

Section	Intitulé
32 <sup>ème</sup>	Chimie organique, minérale, industrielle
61 <sup>ème</sup>	Génie informatique, automatique et traitement du signal
62 <sup>ème</sup>	Energétique, génie des procédés

## RECRUTEMENT ATER 2019-2020

### PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS

- Curriculum vitae.
- Copie d'une pièce d'identité (y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne).
- Pour les autres ressortissants : copie du passeport et de la carte de séjour **en cours de validité**.
- Une enveloppe autocollante (petit format) à l'adresse du candidat affranchie au tarif en vigueur.
- Déclaration de candidature éditée d'ALTAIR

### **Pour les ATER déjà en poste à SIGMA :**

- Demande de renouvellement.
- Curriculum vitae indiquant le bilan de l'activité (enseignement + recherche) au cours de l'année précédente.
- Avis du Directeur du laboratoire.

### PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

**La liste des pièces à fournir selon votre situation figure sur le dossier de candidature (page 4)**